



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Novembre 2019

COMPTE-RENDU DE REUNION

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux du mois de novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **RIVIERE-SAAS-et-GOURBY**, dûment convoqué le 15 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : (9) M. Hervé DARRIGADE Maire, M. Joël BONHOMME 1er adjoint, M. Francis HOUPE 2^{ème} adjoint, M. Etienne MOZUL 3^{ème} adjoint, Mme Caroline JAY, Mme Séverine CARDENAS, M. Jean LAPASSOUZE, Mme Véronique DARRIBET et Mme Rose-Mary LABIOLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : (6) M. Maxime CAFFRAY, Mme Karine PAULIN, M. Clément CONGUES, Mme Anouck BARTHELEMY, M. Joël PRAT, Mme Claudine LAPUYADE.

Procurations : (4) M. Maxime CAFFRAY à M. Hervé DARRIGADE, Mme Karine PAULIN à M. Joël BONHOMME, M. Clément CONGUES à Mme Caroline JAY, M. Joël PRAT à Mme Rose-Mary LABIOLE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Joël BONHOMME

Date de la convocation : 15/11/2019

Date de l'affichage : 15/11/2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Nombre de membre ayant une procuration : 4

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation et signature du compte rendu du 18 septembre 2019 ;
- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations ;

Délibérations :

- 22112019-01 – Convention entre la DFCL et la commune pour la prise en charge des frais de personnel secrétariat ;
- 22122019-02 – Convention de participation entre la DFCL et la commune pour les travaux d'entretien de la piste forestière de Tinon ;
- 22112019-03 – Convention de servitudes entre ENEDIS et la commune ;
- 22112019-04 – Garantie d'emprunt concernant le projet de réhabilitation des logements avec SOLIHA BLI NA ;
- 22112019-05 – Convention avec la CAGD pour l'attribution d'un fonds de concours pour la maison de la nature ;
- 22112019-06 – Programme des coupes de bois pour 2020 ;
- 22112019-07 – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police pour la réalisation des places de stationnement aux abords de l'aire du fronton et aires de jeux ;

- 22112019-08 – Demande de subvention à la CAGD pour la réhabilitation de l'aire du fronton et des aires de jeux et places de stationnement dans le cadre de la restructuration du centre bourg ;
- 22112019-09 – Modification des statuts du SIVU DES CHENAIES suite à l'adhésion de la commune de Mouscardès ;

- Questions diverses : sécurisation des abris-bus.

Validation et signature du compte-rendu du 18 septembre 2019

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du 18 septembre 2019 à la validation des membres du conseil.

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Décision 2019-16 – de signer le devis d'un montant de 7 560 € TTC avec l'entreprise ATSA de Rivière-Saas-et-Gourby pour des travaux d'ensilage et d'exportation de la jussie sur la parcelle cadastrée H 151 ilôt n° 2 du programme MAEC 2019 dans les Barthes communales, **MAEC signifiant Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.**

Décision 2019-17 – de signer le devis d'un montant de 552 € TTC avec l'entreprise ATSA de Rivière-Saas-et-Gourby pour les travaux de broyage des ligneux sur la parcelle cadastrée H 150 ilôt n° 1 du programme MAEC 2019 dans les Barthes communales.

Décision 2019-18 – de signer le devis avec l'entreprise GOMES de Narrosse pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière de Gourby pour un montant de 5 460 € TTC, travaux prévus au budget d'investissement compte 2313-2019.03.

Décision 2019-19 – de signer le devis de travaux avec l'entreprise COUITTI Daniel MOQUET de Rivière-Saas-et-Gourby pour la réfection des allées du cimetière de Gourby pour un montant de 5 148 € TTC, travaux prévus au budget d'investissement compte 2313-2019.03.

Décision 2019-20 – de signer le devis de travaux du lot 1 menuiseries dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison des associations et de la bibliothèque avec l'entreprise Les Vérandas de Tercis pour un montant de 46 006.38 € TTC. Ces travaux sont prévus au budget d'investissement compte 2313-2019.02 et ont fait l'objet d'une consultation réglementaire.

Décision 2019-21 – de signer le devis de travaux du lot 2 chauffage dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison des associations avec la société DEC ENERGIES de St Geours-de-Mareme pour un montant de 13 540.62 € TTC, travaux prévus sur le programme 2313-2019.02.

Décision 2019-22 – de signer le devis de travaux du lot 3 peinture pour le projet de réhabilitation de la maison des associations et de la bibliothèque avec l'entreprise DUBERNET Mathieu de Soustons pour un montant de 6 943.14 € TTC ; travaux prévus sur le compte 2313-2019.02.

Décision 2019-23 – de signer un avenant aux travaux de menuiseries signé avec l'entreprise les Vérandas de Tercis pour les travaux de réhabilitation de la salle des associations pour un complément de travaux portant sur 3 ouvertures pour un montant de 2 263.52 € TTC ;

1 – Convention entre la DFCI et la commune pour la prise en charge des frais de personnel secrétariat – délibération n° 22112019-01

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la DFCI et la commune de Rivière-Saas-et-Gourby sur la prise en charge des frais du personnel de secrétariat.

Par cette convention, la commune prendra en charge les frais du salaire de la secrétaire Mme Christine De Ros sur la base de 130 % du SMIC pour environ 35 heures de travail annuel. Ce salaire serait versé en une seule fois au mois de décembre de l'année en cours. En contrepartie, la DFCI s'engage à rembourser à la commune ces frais salariaux dès réception du titre de recettes.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal :

Vote Pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

2 -- Convention de participation entre la DFCI et la commune pour les travaux d'entretien de la piste forestière de Tinon - délibération n° 22112019-02

Monsieur le Maire poursuit sur l'accord de la DFCI de participer aux frais d'entretien de la piste forestière de Tinon. En effet, lors de la dernière réunion de la DFCI, le bureau a décidé de participer aux frais d'entretien à hauteur de 50 % du montant HT ; Un devis estimatif a été transmis par l'entreprise CARRIERES LASSALLE sur la base d'un montant de 7 400 € HT.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer la convention de participation avec la DFCI.

Avis du conseil municipal :

Vote Pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

3 – Convention de servitudes entre ENEDIS et la commune délibération n° 22112019-03

Monsieur le Maire présente la convention de servitudes de passage proposée par ENEDIS à la commune pour l'enfouissement de câbles souterrains d'une ligne moyenne tension sur la parcelle cadastrée H 167 au lieu-dit « Calonque ». Cette servitude est proposée moyennant une indemnité unique de zéro euro. Monsieur le Maire précise que depuis 2014 une soixantaine de poteaux électriques ont été supprimée et les lignes électriques correspondantes enfouies ; ce qui présente un gros avantage en cas de tempête ou de gros coups de vent, à savoir des coupures d'électricité quasiment nulles.

Il s'ensuit une discussion sur la mise en place des compteurs Linky actuellement sur la commune. Certains conseillers manifestent leur désapprobation concernant leur mise en service.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer la convention avec ENEDIS.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Garantie d'emprunt concernant le projet de réhabilitation des logements avec SOLIHA BLI NA délibération n° 22112019-04

Monsieur le Maire rappelle le contrat de bail à réhabilitation passé avec SOLIHA pour la réhabilitation des 4 logements de l'ancienne mairie place de l'église.

SOLIHA maître d'ouvrage de l'opération ayant contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sollicite la commune de Rivière-Saas-et-Gourby pour une garantie d'emprunt à hauteur de 183 660 € sur 35 ans ; après avoir examiné les clauses du contrat de prêt, Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil.

Monsieur Jean LAPASSOUZE fait remarquer que le prêt est accordé sur 35 ans alors que le contrat de bail porte sur 38 ans.

Madame Véronique DARRIBET fait observer que pendant trois ans c'est donc SOLHIA qui bénéficiera des loyers puisque le prêt sera remboursé.

Pour : 9

Contre : 2 (Jean Lapassouze, Véronique Darribet)

Abstention : 2 (Rose-Mary Labiole ; Joël Prat)

5 – Convention avec la CAGD pour l'attribution d'un fonds de concours pour la maison de la nature – délibération n° 22112019-05

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi par la CAGD dans le cadre du fonds de concours concernant la construction de la maison de la nature.

Après examen, les investissements de la commune remplissent les conditions d'éligibilité et la CAGD propose un apport de fonds de concours à hauteur de 18 % du montant de l'opération HT soit 30 000 €.

Un premier versement de 50 % pourra se faire dès cette fin d'année sur présentation de l'ordre de service de commencer les travaux.

Monsieur le Maire sollicite son conseil pour l'autoriser à signer la convention d'attribution.

Monsieur Jean LAPASSOUZE remarque que ce sujet était à l'ordre du jour de la réunion du 12 juillet dernier mais que cette fois les pièces justificatives sont présentes au dossier, ce qui permet de prendre connaissance du dossier de subvention.

Madame Véronique DARRIBET s'interroge sur la différence de surface indiquée dans l'arrêté de permis de construire et sur le dossier de subvention.

Il est précisé que le permis de construire indique une **surface plancher** créée de 72 m², alors que le dossier de subvention indique une **emprise au sol** de 150.43 m² ; l'emprise au sol correspondant à la surface au sol du bâtiment et des terrasses. Il n'y a donc pas d'erreur.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 4 (Jean Lapassouze, Véronique Darribet, Rose-Mary Labiole, Joël Prat).

6 – Programme des coupes de bois pour 2020 – délibération n° 22112019-07

Monsieur le Maire présente le programme des coupes de bois pour 2020 conforme au plan pluriannuel.

Il propose de valider le programme d'assiette tel que présenté par les services de l'ONF :

Essence	Nature de la coupe	N° parcelle	Volume estimé	Surface
Pin maritime	Eclaircie 4	8	564	14.11
Pin maritime	Eclaircie 2	28	392	10.88
Pin maritime	Eclaircie 4	30C	447	11.17
Pin maritime	Eclaircie 1	40a	112	5.35
Pin maritime	Eclaircie 1	42a	320	12.80
CHP	A7	53a	405	9.42

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7 – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police pour la réalisation des places de stationnement aux abords de l'aire du fronton et aires de jeux – délibération n° 22112019-07

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de réhabilitation de l'aire du fronton et d'aménagement d'aires de jeux et de places de stationnement pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement des communes ainsi que dans la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental. Il propose de présenter le dossier au titre de l'année 2020. Il rappelle que ce projet est estimé à 336 000 € TTC et que l'Etat au titre du DETR 2019 a accordé une aide de 67 939 €. Une demande est en cours d'instruction auprès de la CAF pour la construction des aires de jeux.

Monsieur Jean LAPASSOUZE fait remarquer que lors de la dernière réunion des travaux, il avait été précisé que ce projet était en état « embryonnaire » et qu'il méritait d'être approfondi avant de solliciter les subventions. Il remarque une fois de plus « qu'on travaille à l'envers, on demande les subventions sur un projet qui n'est pas ficelé », surtout que le conseil municipal avait délibéré lors d'une précédente séance pour procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre.

Madame Véronique DARRIBET demande pourquoi il n'y a qu'une seule ébauche de proposition.

Madame Caroline JAY indique qu'il existe plusieurs manières de procéder quant à l'initiation de projets d'investissement : soit le projet est "entièrement ficelé" comme l'énonce Monsieur LAPASSOUZE et dans ce cas la commune se retrouve "liée" par rapport à l'octroi ou au refus de subventions; soit la commune effectue une évaluation du projet sur laquelle elle procède à une demande de subvention et dans ce cas, selon le niveau de subvention acquis, elle décide des modalités de la faisabilité du projet en y apportant des modifications, notamment par rapport à ses fonds propres.

Monsieur le Maire rappelle le projet participatif présenté par le Conseil Municipal des Enfants et invite les conseillers à soutenir le projet.

Avis du conseil municipal :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 4 (Jean LAPASSOUZE, Véronique DARRIBET, Rose-Mary LABIOLE, Joël PRAT)

8 – Demande de subvention à la CAGD pour la réhabilitation de l'aire du fronton et des aires de jeux et places de stationnement dans le cadre de la restructuration du centre bourg – délibération n° 22112019-08

Dans la continuité de ce projet, monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de la CAGD. En effet, dans le cadre de la restructuration des centres bourg, la communauté pourrait accorder un fonds de concours au projet de réhabilitation de l'aire du fronton et les aménagements d'aires de jeux et de places de stationnement.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Grand Dax à ce titre et de déposer un dossier de demande de subvention.

Avis du conseil municipal :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : (Jean Lapassouze et Véronique Darribet)

9 – Modification des statuts du SIVU DES CHENAIES suite à l'adhésion de la commune de Mouscardès – délibération n° 22112019-10

Lors de l'Assemblée Générale du SIVU DES CHENAIES et PEUPLERAIES du bassin de l'Adour en date du 8 novembre 2019, le Comité Syndical, s'est prononcé favorablement pour modifier deux articles des statuts du syndicat, à savoir :

Article 1 : dénomination suite à la demande d'adhésion de la commune de MOUSCARDES ;

Article 5 : délégués syndicaux : modification de la représentation des délégués à compter du 1^{er} avril 2020 (prochain mandat électif).

Monsieur le Maire propose d'accepter les modifications statutaires proposées par le SIVU DES CHENAIES et de l'autoriser à signer les nouveaux statuts.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

1 - Sécurisation de l'abri-bus de Manestraou :

La sécurisation de l'abri-bus scolaire de Manestraou est rappelée par Mme Karine PAULIN notamment par le manque d'éclairage et la vitesse excessive à la courbe de l'abri-bus ;

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite faire le point avec le SYDEC et les services de la Région sur l'ensemble des arrêts de bus de la commune.

Monsieur Francis HOUPE s'interroge sur le fait de mettre des protections par rapport aux véhicules devant l'arrêt de bus.

2 – Dates des prochaines réunions :

- Commission générale : vendredi 20 décembre 2019 à 18 H
- Conseil municipal : vendredi 20 décembre 2019 à 19 H

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21 heures 35 minutes.

Secrétaire de séance,
Joël BONHOMME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Bonhomme', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Signatures des membres du conseil municipal du 22 novembre 2019

Nom des membres	Présents	Absents	Procuration	Signature
M. Hervé DARRIGADE	X			
M. Joël BONHOMME	X			
M. Francis HOUPE	X			
M. Etienne MOZUL	X			
Mme Véronique DARRIBET	X			
M. Jean LAPASSOUZE	X			
Mme Karine PAULIN		X	A Joël BONHOMME	
Mme Séverine CARDENAS	X			
Mme Anouck BARTHELEMY		X		
Mme Caroline JAY	X			
M. Clément CONGUES		X	A Caroline JAY	
M. Maxime CAFFRAY		X	A Hervé DARRIGADE	
M. Joël PRAT		X	A Rose Mary LABIOLE	
Mme Rose-Mary LABIOLE	X			
Mme Claudine LAPUYADE		X		